

Ateliers collectifs de pratique d'instruments de musique pour les enfants de 3P à 8P.
Groupes de 7 enfants. Places limitées. Durée 1 heure. Tarif selon R.D.U. Facture par semestre.

COORDONNÉES DE L'ENFANT

Nom de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____ garçon fille
Né(e) le : ___ / ___ / ___ Degré scolaire : 3P-4P 5P-6P 7P-8P Nom de l'école : _____

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom et prénom : _____
Adresse : _____ N° postal : _____ Localité : _____
Téléphone : _____ Téléphone parent 2 : _____ E-mail : _____
En l'absence des parents, personne à contacter en cas d'urgence :
Nom et prénom : _____ Téléphone : _____

FACTURATION ET PAIEMENT (A remplir par l'équipe lors de l'inscription)

Les chèques familles sont acceptés !

RDU annuel (copie à fournir)	COCHER	Les mardis Tarif par semestre	Les jeudis Tarif par semestre	Montant du revenu familial déterminant unifié : _____
Moins de 42'000.-	<input type="checkbox"/>	72.-	68.-	
De 42'001.- à 66'000.-	<input type="checkbox"/>	126.-	119.-	
De 66'001.- à 138'000.-	<input type="checkbox"/>	180.-	170.-	
Plus de 138'000.-	<input type="checkbox"/>	234.-	221.-	

DATES des semestres

	LES MARDIS		LES JEUDIS	
	Dates du semestre	Cocher	Dates du semestre	Cocher
Semestre 1	Du 2 septembre 2025 au 20 janvier 2026	<input type="checkbox"/>	Du 4 septembre 2025 au 22 janvier 2026	<input type="checkbox"/>
Semestre 2	Du 27 janvier 2026 au 16 juin 2026	<input type="checkbox"/>	Du 29 janvier 2026 au 18 juin 2026	<input type="checkbox"/>

Pas d'ateliers les mardis : 21 octobre, 23 et 30 décembre 2025 ; 24 février, 7 et 14 avril 2026

Pas d'ateliers les jeudis : 11 septembre, 23 octobre, 25 décembre 2025, 1 janvier, 26 février, 9 et 16 avril et 14 mai 2026

HORAIRES selon degré

JOURS	HORAIRE	DEGRÉ
Les mardi	16h15-17h15	Pour les 3P et 4P
Les mardi	17h15-18h15	Pour les 5P et 6P
Les jeudi	17h15-18h15	Pour les 7P et 8P

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ. Votre participation financière permet d'assurer une partie du salaire de l'intervenant.

Les enfants présentant des symptômes de maladie ne seront pas acceptés ! Un enfant malade reste à la maison pour se soigner et ainsi il protège les autres.

En cas d'urgence, j'autorise les responsables de la MQ à prendre toutes mesures nécessaires à la santé de mon enfant.

Je déclare avoir pris connaissance de la fiche d'information concernant l'organisation des ateliers musique et par ma signature l'accepter.

Vernier, le _____

Signature : _____